UN VRAI STATUT, UN VRAI METIER POUR LES EVS (AVS ET ASSISTANTS ADMINISTRATIFS) EN CONTRAT UNIQUE INSERTION

ANNULATION DES SUPPRESSIONS DE POSTES DES ASSISTANTS D'EDUCATION

Dans notre département :

- L'IA bloque au mépris de la réglementation l'ensemble des CUI à 2 ans maximum, y compris les plus de 50 ans allocataires et les handicapés qui pourraient rester 5 ans, et ne réembauche que les CUI qui peuvent rester une année scolaire entière ! C'est inacceptable !
- La formation à laquelle les CUI devraient avoir accès (80h minimum pendant la durée de leur contrat) est soit inexistante, soit insuffisante en volume et non-qualifiante. C'est illégal !
- Hormis les AVS, tous les assistants d'éducation (AED) du 1° degré voient leur poste supprimé et leur contrat non-renouvelé : ils doivent repostuler dans le second degré.
- De nombreux enfants en situation de handicap n'ont toujours pas d'AVS malgré la notification de la MDPH.

Les Emploi de Vie Scolaire sont indispensables dans nos écoles : la loi garantissant l'accueil des enfants handicapés induit les créations d'AVS en nombre suffisant et l'alourdissement des tâches administratives pesant sur les directeurs nécessite la présence d'EVS !

Nous demandons :

- Dans l'immédiat, le réemploi de tous les EVS (AVS, Assistants administratifs…) et AED à leur poste.
- La création des emplois statutaires correspondant à ces nouveaux métiers, permettant l'intégration de ces personnels à la Fonction Publique.